



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 2508

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche s'il peut dresser un bilan des annonces médiatiques de son prédécesseur qui, dans une conférence de presse intitulée « Les Familles et l'école » (23 août 2001), avait annoncé, après des consultations avec l'Association des maires de France, la mise en place de la fiche légale au nom des deux parents pour l'inscription des enfants en mairie et en établissement scolaire devant être « effective au début de l'année 2002 pour les opérations de la rentrée scolaire de septembre 2002 ». Il lui demande le bilan concret de ces annonces.

## Texte de la réponse

Des travaux menés sous l'égide la délégation interministérielle à la famille avaient abouti à un certain nombre de propositions reprises par le précédent ministre en charge de l'éducation nationale lors d'une conférence de presse du 23 août 2001 concernant « les familles et l'école ». Parmi les mesures annoncées figurait la mise en oeuvre d'un formulaire unique d'inscription des élèves dans les établissements scolaires. Ce projet, qui soulève des difficultés d'ordre technique et juridique, n'a pas eu de suite à ce jour.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2508

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 septembre 2002, page 3050

**Réponse publiée le :** 23 décembre 2002, page 5171